



ATTESTATION DE FORMATION

L'association de Gestion et de Comptabilité du Nord-Pas de Calais, CER France Nord Pas de Calais (sous le numéro de déclaration d'activité 31 59 07054 59 attribué par la DRTEFP) certifie que :

Mr LOUCHET Xavier

a participé à la formation « *Evaluation des risques professionnels : êtes-vous en règle avec le document unique ?* » qui se déroulait à SAINT MICHEL SUR TERNOISE le 11 février 2016 (pour une durée totale de 7 heures).

Les objectifs principaux de cette formation étaient :

- De prendre conscience des enjeux de la sécurité dans l'entreprise
- De connaître ses obligations en tant qu'employeur
- De réaliser son document unique

Fait à Liévin, le 1^{er} mars 2016

Pour servir et valoir ce que de droit

Grégory DENYS
Directeur général



DIPLÔME D'INGÉNIEUR
GRADE DE MASTER – MASTER'S DEGREE

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 642-1,
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master, notamment son article 2, alinéa 2, modifié par le décret N° 2002-480,
Vu les arrêtés des 12 janvier 2010 et 8 juillet 2013, renouvelant l'habilitation de l'I.S.A. à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, en formation initiale et sous statut d'apprenti,
Vu le procès-verbal attestant que l'intéressé(e) né(e) le 16 Janvier 1990 à Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais)
a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur,

Le titre D'INGENIEUR DIPLOME DE L'INSTITUT SUPERIEUR D'AGRICULTURE DE LILLE
est délivré au titre de l'année universitaire 2012/2013 à

M. Loïc ANSELIN
à qui est conféré le grade de master.

Décerné à Lille, le 22 Novembre 2013

Le Directeur Général de l'ISA – Lille



Le Titulaire



Le Représentant de l'Etat
Le sous-directeur de l'enseignement
supérieur et de la recherche



Enregistré au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Sous le numéro 2013-2052

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Je soussigné Gilles GRILLET, Directeur du CFPPA de Hyères atteste que :

Monsieur ANSELIN Loïc

A suivi la formation sur :

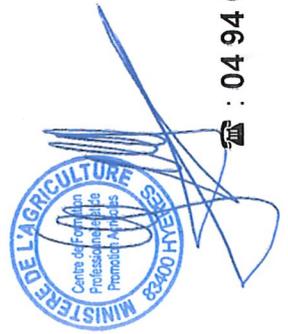
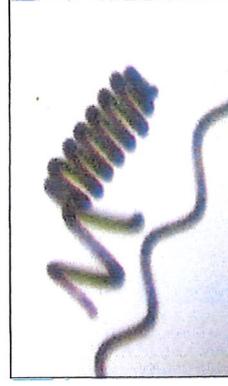
L'INITIATION A LA CULTURE DE LA SPIRULINE

Du 01 au 05 juin 2015

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Hyères, le 05 juin 2015

Le Directeur du CFPPA



CFPPA de Hyères – 32, chemin St Lazare - 83400 Hyères

☎ : 04 94 00 55 55 - Fax : 04 94 00 55 56 Adresse E-mail cfppa.hyeres@educagri.fr

Annexe 14 : Capacités financières

Service Financement de l'Agriculture

Olivier Cauuet
06 07 82 11 73
olivier.cauuet@ca-norddefrance.fr
27 à 33 Grand Place
62000 ARRAS

ATTESTATION

Arras, le 26/04/2019

Je soussigné, Olivier CAUJET, Chef de service du financement de l'Agriculture à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, ayant son siège 10, avenue Foch à Lille, certifie et atteste que :

La SAS METHA TERNOIS, sise à St Michel sur Ternoise et portant le numéro de SIREN 794931220, présente à ce jour la capacité de lever un financement de 3,5 millions d'euros dans le cadre d'un projet de développement de son activité de méthanisation.

Le Responsable du Financement de l'Agriculture
Olivier Cauuet



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
vente électrique	78000	120000	120000	120000	120000	120000	120000
vente de spiruline LOC SERRE	15000	15000	15000	15000	15000	15000	15000
TOTAL CA	795000	1215000	1215000	1215000	1215000	1215000	1215000
achat matière métha	120000	140000	140000	140000	140000	140000	140000
achat spiruline matière	65000	65000	90000	90000	90000	90000	90000
maintenance moteur	30000	30000	40000	40000	40000	40000	40000
entretien			20000	20000	20000	20000	20000
entretien hygiénisateur			15000	15000	15000	15000	15000
Transport	15000	15000	10000	10000	10000	10000	10000
consommables	10000	10000	16000	16000	16000	16000	16000
assurance	16000	16000	75000	75000	75000	75000	75000
conso edf	32000	60000	10000	10000	10000	10000	10000
nutritionniste	8500	10000	6000	6000	6000	6000	6000
divers compta/comm	6000	6000	3000	3000	3000	3000	3000
loc manitou + go	3000	3000	130000	130000	130000	130000	130000
epandage	80000	130000	45000	45000	45000	45000	45000
mdo metha	24000	45000	0	0	0	0	0
mdo spiruline	0	0					
composant de gestion			0	0	0	0	0
divers spiruline / compte administratif	0	0	60000	60000	60000	60000	60000
TOTAL CHARGE	409 500	530000	615000	615000	615000	615000	615000
PRODUIT-CHARGES SS INT ET AMORT	385 500	685000	42000	42000	42000	42000	42000
interet	30000	42000	187731	135954	135954	135954	135954
amortissement metha +spiruline (2015)	283900	256384	200000	200000	200000	200000	200000
amortissement NOUVEAU INVEST 2020 (NET)	0	200000					
EBE	71 600	186616	185269	237046	237046	232046	237046
Résultat avant IS							

Annexe 15 : Plan d'épandage

Annexe 15-1 : Analyse de digestat



SAS METHA TERNOIS
Monsieur HERNU & les Associés de la SAS
ST MICHEL SUR TERNOISE 62130
45 Route Nationale

Rapport d'essai n° :
Commande n°.:
Interlocuteur:
Téléphone:
eMail:
Date:

ULY16-002912-1
ULY- 06040-15
Stéphane Dutremée
06.80.15.98.22
sdutremee@biogaz-ingenierie.fr
04/04/2016

Rapport d'interprétation d'analyse du digestat Brut

Digestat SAS METHA TERNOIS

Le présent rapport d'interprétation reste confidentiel entre les parties engagées.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai, sous réserve du flaconnage reçu (hors flaconnage Wessling), du respect des conditions de conservation des échantillons jusqu'au laboratoire d'analyses et du temps imparti entre le prélèvement et l'analyse préconisé dans les normes suivies.

Les méthodes couvertes par l'accréditation EN ISO 17025 sont marquées d'un A dans le tableau récapitulatif en fin de rapport au niveau des normes.

Les résultats obtenus par ces méthodes sont accrédités sauf avis contraire en remarque.

La portée d'accréditation COFRAC n°1-1364 essais est disponible sur www.cofrac.fr pour les résultats accrédités par les laboratoires Wessling de Lyon.

Les essais effectués par les laboratoires allemands sont accrédités par le DAKKS sous le numéro D-PL-14162-01-00 (www.as.dakks.de). Ce rapport d'essai ne peut-être reproduit que sous son intégralité et avec l'autorisation des laboratoires WESSLING (EN ISO 17025).

BEAUNE; LE : 04/04/2016

Désignation d'échantillon :

Digestat SAS METHA TERNOIS

N° d'échantillon :

16-019418-02

Prélevé le :

15/02/2016

Indicateurs d'Interprétation des résultats

Plage Cible

Indicateur dans la plage Normative

✓	Conforme
✗	Non Conforme

1/Analyse Agronomique

Analyse physique	Unité	Résultat
pH		7,7
Matière sèche (MS)	%mass MB	6,90
Matières organiques à 550°C (MO)	%mass MB	4,2
Matière Org/Matière sèche (MO/MS)	%	61
Matières sèches / Matière Org (MS/MO)	Ratio	1,64

Azote et Carbone	Unité	Résultat
Carbone organique total (COT)	% mass MS	1,59
Azote total	% mass MB	0,49
	Kg / m3 Digestat Brut	4,9
Azote amoniacal	mg/kg MB	3 350
	Kg / m3 Digestat Brut	3,35

Éléments	Unité	Résultat
Phosphore (P)	kg/t MB	1,04
Phosphore (P2O5) Calculé	kg/t MB	2,37
Potassium (K)	kg/t MB	3,59
Oxyde de potassium (K2O) Calculé	kg/t MB	4,32
Magnésium (Mg)	kg/t MB	0,76
Magnesium (MgO) Calculé	kg/t MB	1,25
Calcium (Ca)	kg/t MB	2,76
Calcium (CaO) Calculé	kg/t MB	3,86

2-1/ Reglementaire ICPE selon : Arrêté du 2 février 1998

ETM / Métaux Lourds	Unité	Résultat	Statut
Plomb (Pb)	mg/kg MS	4,3	✓
Cadmium (Cd)	mg/kg MS	0,3	✓
Chrome (Cr)	mg/kg MS	8,3	✓
Cuivre (Cu)	mg/kg MS	52,0	✓
Nickel (Ni)	mg/kg MS	5,4	✓
Sélénium (Se)	mg/kg MS	1,2	✓
Zinc (Zn)	mg/kg MS	289,0	✓
Mercuré (Hg)	mg/kg MS	0,42	✓
Arsenic (As)	mg/kg MS	1,5	✓
Chrome+Cuivre+ Nickel+Zinc	mg/kg MS	354,66	✓

Microbiologie	Unité	Résultat	Statut
Escherichia coli	Nbr/ 1g MB	9	✓
Enterococceae	Nbr/ 1g MB	9	✓
Salmonella	Présence / Absence (/25g)	absence	conforme
Listeria Monocytogène	Présence / Absence (/25g)	absence	conforme
Œufs d'helminthes viables	Nbr/ 1,5g MB	absence	conforme
Clostridium perfringens	Nbr/ 1g MB	9	✓

BEAUNE; LE : 04/04/2016

2-2/ Analyse Complémentaire

Oligo-éléments

Bore (B)	mg/kg MS	42,0
Cobalt (Co)	mg/kg MS	2,0
Fer (Fe)	mg/kg MS	4 900,0
Manganèse (Mn)	mg/kg MS	480,0
Molybdène (Mo)	mg/kg MS	3,0
Étain (Sn)	mg/kg MS	0,4

Inhibiteurs

	Unité	
Soufre (S)	mg/kg MS	-
Sodium (Na)	mg/kg MS	9500
Sodium (Na2O)	mg/kg MS	-

3 / Rejets aqueux souillés hors plan d'épandage

Rejet Aqueux

	Unité	
La température	°C	-
Le pH		-
MEST	mg/L	-
DBO5	mg/L	-
DCO	mg/L	-
Hydrocarbures totaux	mg/L	-
Azote total	mg/L	-
Phosphore total	mg/L	-
MEST	mg/L	-
DBO5	mg/L	-
DCO	mg/L	-
Hydrocarbures totaux	mg/L	-
Azote total	mg/L	-
Phosphore total	mg/L	-

BEAUNE; LE : 04/04/2016

Commentaires des résultats d'analyses

Analyse physique	
pH	Le pH est légèrement basique.
Matière sèche (MS)	
Matières organiques à 550°C (MO)	
Matière Org/Matière sèche (MO/MS)	
Matières sèches / Matières Org (MS/MO)	
Azote et Carbone	
Carbone organique total (COT)	Le taux de minéralisation est de près de 85 % ce qui est excellent.
Azote total	
Rapport C/N	
Ammonium (NH4)	
Azote ammoniacal (NH4-N)	
Eléments	
Calcium (Ca)	RAS
Calcium (CaO) Calculé	
Potassium (K)	
Oxyde de potassium (K2O) Calculé	
Magnésium (Mg)	
Magnesium (MgO) Calculé	
Phosphore (P)	
Phosphore (P2O5) Calculé	
ETM	
Plomb (Pb)	Conforme
Cadmium (Cd)	
Chrome (Cr)	
Cuivre (Cu)	
Nickel (Ni)	
Sélénium (Se)	
Zinc (Zn)	
Mercure (Hg)	
Arsenic (As)	
Chrome+Cuivre+ Nickel+Zinc	
PCB	
Total des 7 PCB	NA
HAP	
Fluoranthène	NA
Benzo(b)fluoranthène	
benzo(a)pyrène	
Microbiologie	
Escherichia coli	Conforme
Enterococcaceae	
Salmonella	

BEAUNE; LE : 04/04/2016

Commentaires des résultats d'analyses

Oligo-élément

Bore (B)

Cobalt (Co)

Fer (Fe)

Manganèse (Mn)

Molybdène (Mo)

Étain (Sn)

Indications non soumis au réglementaire

Inhibiteur

Soufre (S)

Sodium (Na)

Sodium (Na₂O)

Indications non soumis au réglementaire

Rejet Aqueux

La température

Le pH

MEST

DBO5

DCO

Hydrocarbures totaux

Azote total

Phosphore total

MEST

DBO5

DCO

Hydrocarbures totaux

Azote total

Phosphore total

NON ANALYSÉ

Commentaire général

Le digestat présente des matières minérales que les plantes pourront assimiler sans risques d'intoxication. Le digestat est conforme pour épandage du point de vue des ETM et de la Microbiologie.

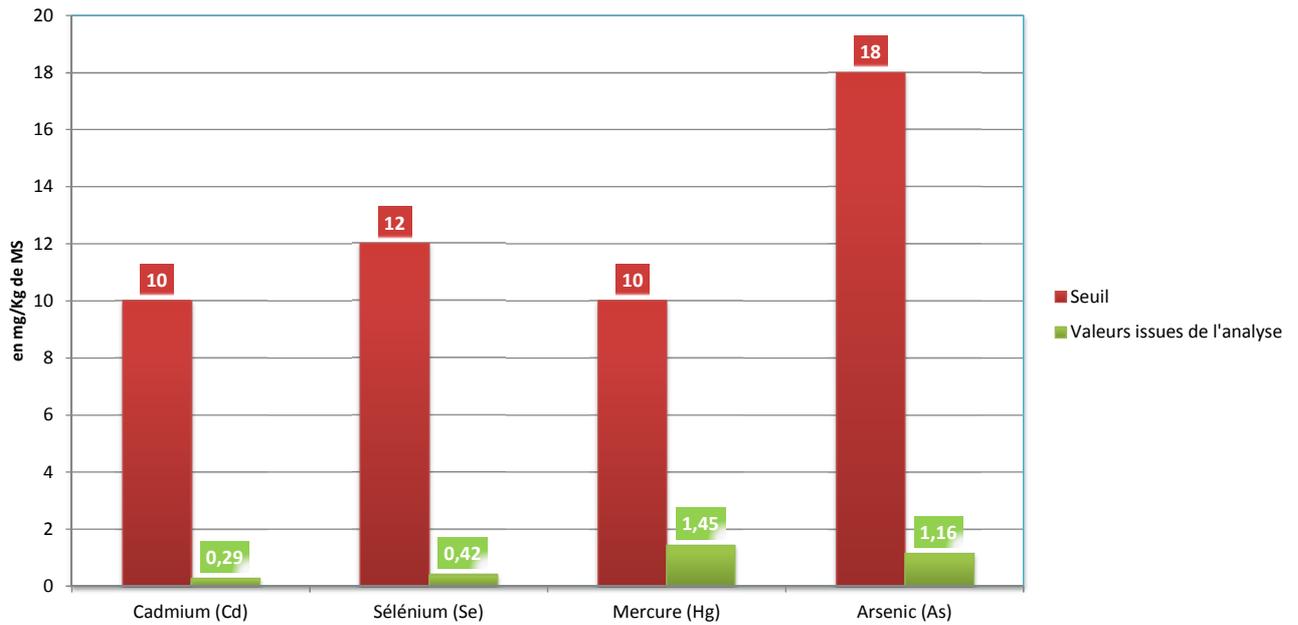
Préconisation de suivi analytique / Prochain contrôle recommandé

avant épandage

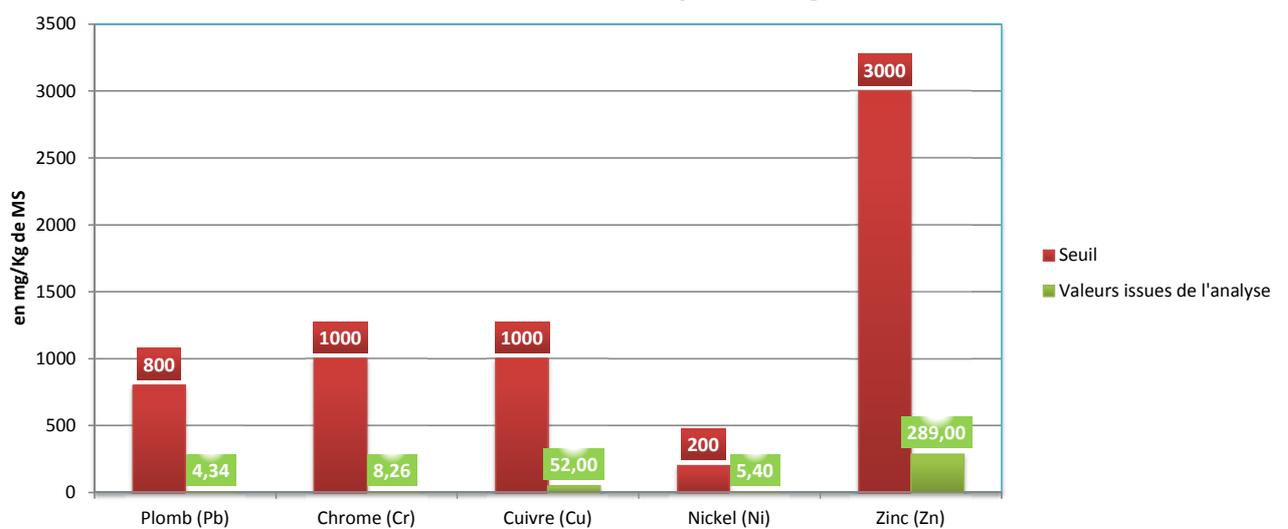
BEAUNE; LE : 04/04/2016

Paramètres Réglementaires

Seuils des ETM selon l'arrêté du 2 février 1998/ Comparaison avec les résultats de l'analyse de digestat



Seuils des ETM selon l'arrêté du 2 février 1998/ Comparaison avec les résultats de l'analyse de digestat

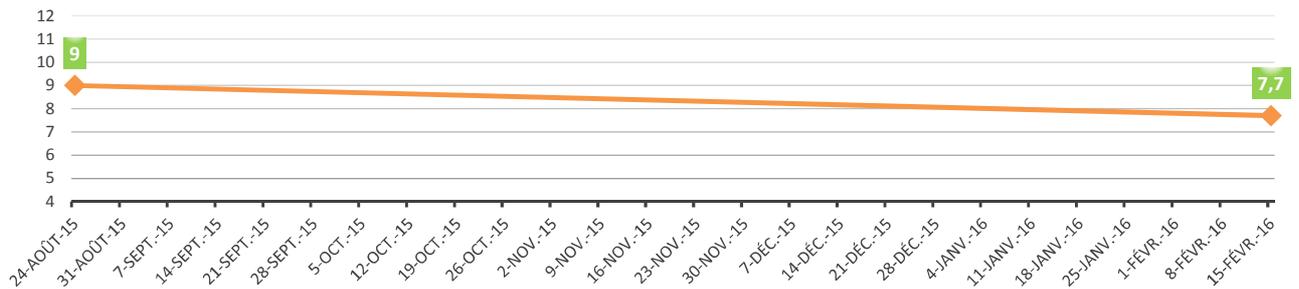


BEAUNE; LE : 04/04/2016

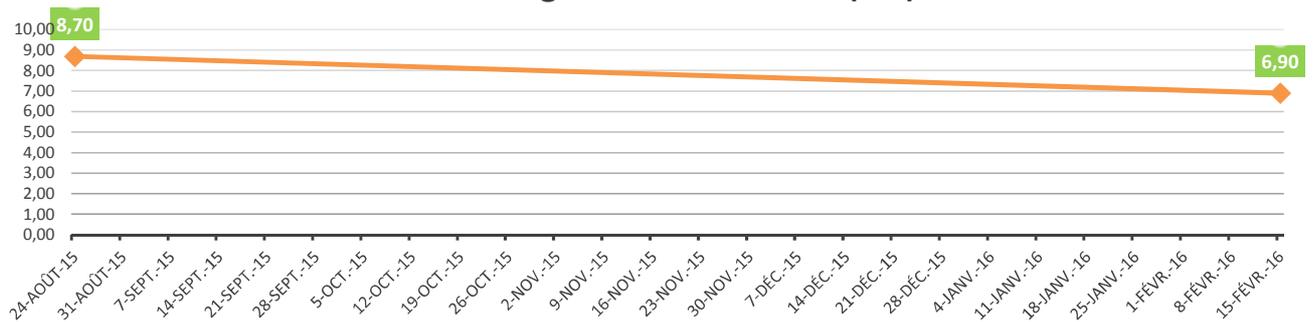
Paramètres Réglementaires

Evolution des paramètres du Digestat

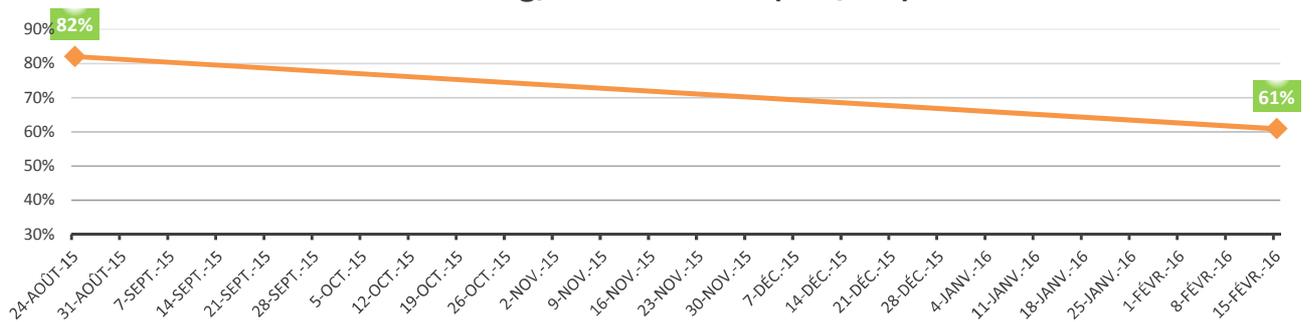
Valeur de pH



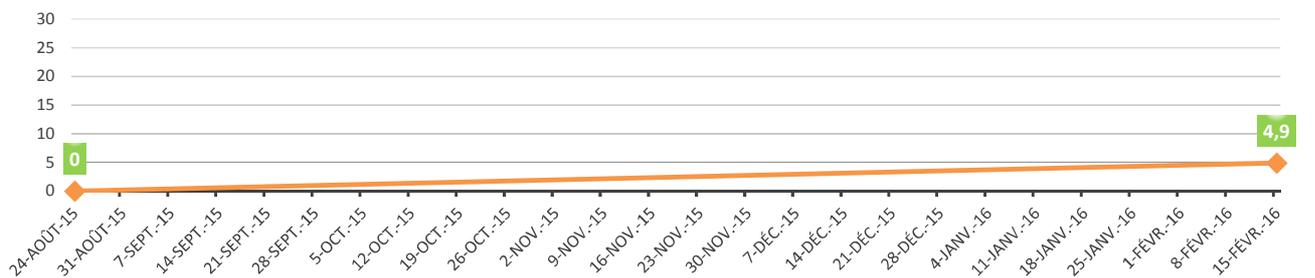
Pourcentage de Matière sèche (MS)



Matière Org/Matière sèche (MO/MS) %



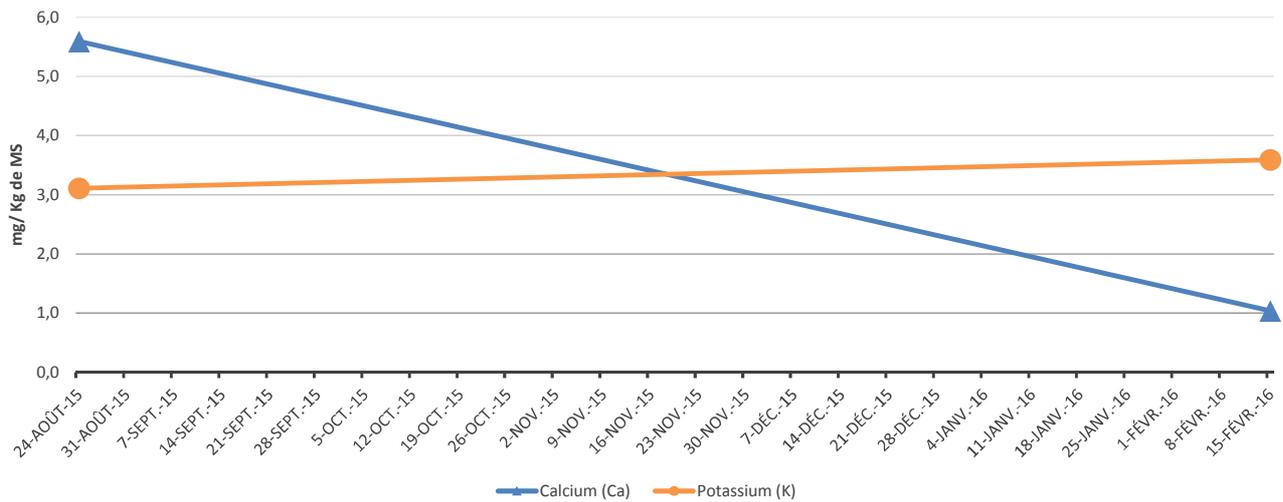
Rapport C/N



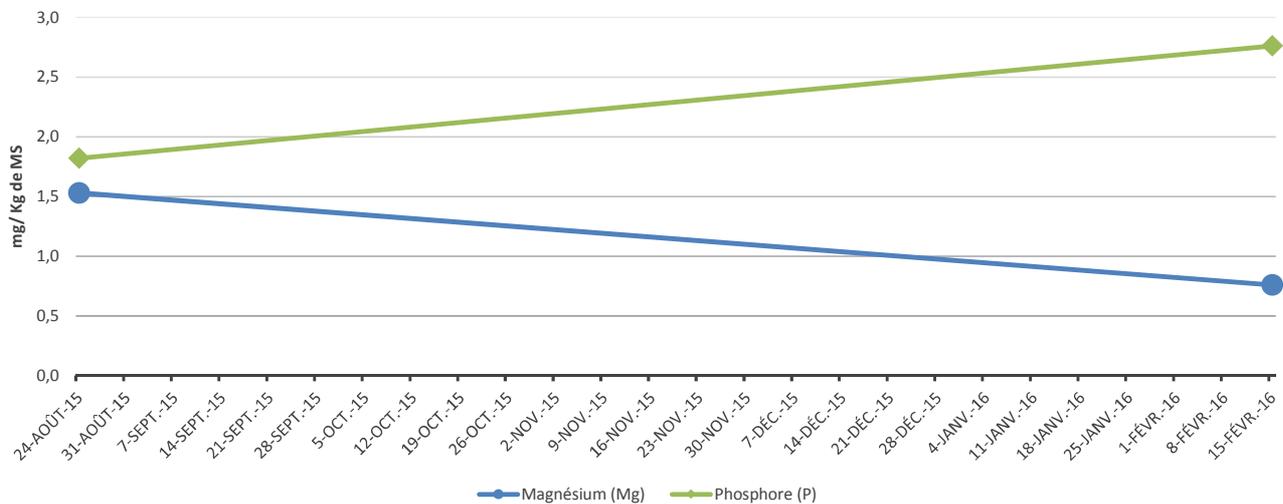
BEAUNE; LE : 04/04/2016

Paramètres Réglementaires

Evolution des Macro-nutriments (Ca et K)



Evolution des Macro-nutriments (Mg et P)



Beaune, le : 04/04/2016

Informations sur les échantillons

Rapport D'essai ULY16-002912-1
 Echantillon-n° 16-019418-02
 Date de réception Laboratoire : 19/02/2016
 Désignation Digestat SAS METHA
 Type d'échantillons: Digestat
 Date de Prélèvement: 15/02/2016
 Récipient de prélèvement : 1lpe
 Température de réception (C°): -
 Début des analyses: 19/02/2016
 Fin des analyses: 22/03/2016

Informations sur les méthodes d'analyses

Paramètre	Norme
Matières sèches	EN 12880
Résidu de combustion de la matière sèche sur matière solide	EN 12879(A)
Métaux/Eléments (ICP-OES/ICP-MS) sur matière solide	NF EN ISO 17294-2/ ISO 11885(A)
pH sur suspensions aqueuses	EN 12176 (S5)(A)
Métaux / éléments dans substrats de fermentation	ISO 11885 / ISO 17294-2(A)
Métaux et Eléments (ICP-OES) sur matière solide	ISO 11885(A)
Métaux lourds dans l'extrait à l'eau régale de compost	Methodenbuch Bundesgütegemeinschaft Kompost e.V. - Kap. II.12(A)
Ammonium sur matière solide	DIN 38406 E5-2 mod.(A)

Laboratoire WESSLING, 40 rue du Ruisseau, 38070 Saint-Quentin-Fallavier Cedex

Les seuils de quantification fournis n'ont pas été recalculés d'après la matière sèche de l'échantillon.
 Les seuils sont susceptibles d'être augmentés en fonction de la nature chimique de la matrice.

Annexe 15-2 : Conventions d'épandage

Convention d'épandage de digestat

Dans le cadre d'une valorisation agricole par épandage de digestat en provenance d'une ICPE, il est convenu :

ENTRE

Nom du fournisseur des effluents

SAS MéthaTernois

Adresse du fournisseur des effluents

45 Route nationale

62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

Désigné dans ce qui suit par "le producteur".

ET

Nom de l'exploitant receveur des effluents

EARL CLAY CANNESSON

Adresse

Ferme de l'Abbaye de Neuville

62 130 BRIAS

Désigné dans ce qui suit par "l'agriculteur bénéficiaire".

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire au maximum **4 220 tonnes** de digestat brut sous forme liquide par an.

Cette mise à disposition s'effectuera en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier d'épandage) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportées.

Le producteur doit pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit. Il s'engage donc :

- à informer l'agriculteur bénéficiaire des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectoral relatif à l'installation classée) ;
- à fournir au preneur toute donnée permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent ;
- à tenir le cahier d'épandage ;
- à trouver une surface agricole d'épandage correspondante (ou à mettre en place toute autre forme de traitement des effluents), dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devra alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur bénéficiaire atteste que son exploitation comporte :

SAU totale	SAU mise à disposition	SPE digestat mise à disposition (Cf. détail en annexe)
171,82 ha	171,82 ha	168,02 ha

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de digestat mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces épandables des parcelles répertoriées en **annexe** de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.
L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

Ainsi, l'agriculteur bénéficiaire s'engage :

- à n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles déclarées aptes à l'épandage ;
- à prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent¹ dans le raisonnement de sa fertilisation ;
- à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncées ;
- à fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture implantée, quantité épandue.

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté).

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation ne produit pas de déjections issues d'un élevage.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation classée du producteur.

Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées Agricoles).

Article 5 - Résiliation

Avant son terme normal (trois ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la Préfecture dans un délai de trois mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées Agricoles) les solutions envisageables pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées Agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

¹ Donnée par l'analyse de l'effluent ou, à défaut, par la référence CORPEN pour un produit de même type

Fait en quatre exemplaires

A VALHUON

Le 28 juin 2019

Signatures

Précédées de la mention "lu et approuvé"

Le producteur d'effluent,

lu et approuvé

SAS METHA-TERNOIS
45, route Nationale
62130 St MICHEL-SUR-TERNOISE
RCS : 794 931 220

L'agriculteur bénéficiaire,

lu et approuvé


Annexe : Parcellaire mis à disposition pour l'épandage du digestat produit par la SAS MéthaTernois à VALHUON (62)- Références des parcelles et synthèse de l'aptitude à l'épandage

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epanable (ha)
ECL2	ECL2-1	BRIAS	1,97	0	0,8	0	0	0	0	0	0	1,17
	ECL2-2	BRIAS	0,13	0	0,13	0	0	0	0	0	0,13	0*
	ECL2-3	BRIAS	0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0,25
	ECL2-4	BRIAS	0,24	0	0,02	0	0	0	0	0	0	0,22
	ECL2-5	BRIAS	0,81	0	0,26	0	0	0	0	0	0	0,55
	ECL2-6	BRIAS	6,4	0	0,23	0	0	0	0	0	0	6,17
	ECL2-7	BRIAS	34,71	0	0,4	0	0	0	0	0	0	34,31
ECL3	ECL3	BRIAS	78,42	0	0	0	0	0	0	0	0	78,42
ECL4	ECL4	BRIAS, VALHUON	4,34	0	0	0	0	0	0	0	0	4,34
ECL6	ECL6	MONCHY- BRETON	6,97	0	0	0	0	0	0	0	0	6,97
ECL7	ECL7	MONCHY- BRETON	17,2	0	1,13	0	0	0	0	0	0	16,07
ECL8	ECL8	MAGNICOURT- EN-COMTE	8,86	0	0	0	0	0	0	0	0	8,86
ECL9	ECL9	LA THIEULOYE	2,49	0	0	0	0	0	0	0	0	2,49
ECL10	ECL10	OSTREVILLE	9,03	0	0,83	0	0	0	0	0	0	8,2
Total EARL CLAY CANNESSON			171,82	0	3,8	0	0	0	0	0	0,13	168,02

*Certaines exclusions se recoupent ce qui explique que la surface totale exclue est différente de la somme des exclusions.

Convention d'épandage de digestat

Dans le cadre d'une valorisation agricole par épandage de digestat en provenance d'une ICPE, il est convenu :

ENTRE

Nom du fournisseur des effluents	SAS MéthaTernois
Adresse du fournisseur des effluents	45 Route nationale
	62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

Désigné dans ce qui suit par "le producteur".

ET

Nom de l'exploitant receveur des effluents	EARL DU CLOCHER
Adresse	4, rue d'Huclier
	62 550 VALHUON

Désigné dans ce qui suit par "l'agriculteur bénéficiaire".

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire au maximum **2 251 tonnes** de digestat brut sous forme liquide par an.

Cette mise à disposition s'effectuera en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier d'épandage) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportées.

Le producteur doit pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit. Il s'engage donc :

- à informer l'agriculteur bénéficiaire des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectoral relatif à l'installation classée) ;
- à fournir au preneur toute donnée permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent ;
- à tenir le cahier d'épandage ;
- à trouver une surface agricole d'épandage correspondante (ou à mettre en place toute autre forme de traitement des effluents), dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devra alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur bénéficiaire atteste que son exploitation comporte :

SAU totale	SAU mise à disposition	SPE digestat mise à disposition (Cf. détail en annexe)
118,34 ha	118,34 ha	116,59 ha

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de digestat mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces épandables des parcelles répertoriées en **annexe** de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.
L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

Ainsi, l'agriculteur bénéficiaire s'engage :

- à n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles déclarées aptes à l'épandage ;
- à prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent¹ dans le raisonnement de sa fertilisation ;
- à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncées ;
- à fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture implantée, quantité épandue.

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté).

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation produit de déjections issues de son élevage bovin.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation classée du producteur.

Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées Agricoles).

Article 5 - Résiliation

Avant son terme normal (trois ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la Préfecture dans un délai de trois mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées Agricoles) les solutions envisageables pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées Agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

¹ Donnée par l'analyse de l'effluent ou, à défaut, par la référence CORPEN pour un produit de même type

Fait en quatre exemplaires

A VALHUON

Le 28 juin 2019

Signatures
Précédées de la mention "lu et approuvé"

Le producteur d'effluent,

lu et approuvé

SAS METHA-TERNOIS
45, route Nationale
62130 St MICHEL-SUR-TERNOISE
RCS : 794 931 220

L'agriculteur bénéficiaire,

 *Lu et Approuvé!*

Annexe : Parcellaire mis à disposition pour l'épandage du digestat produit par la SAS MéthaTernois à VALHUON (62)- Références des parcelles et synthèse de l'aptitude à l'épandage

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epandable (ha)
ECH2	ECH2	BOURS	2,94	0	0	0	0	0	0	0	0	2,94
ECH3	ECH3	VALHUON	8,69	0	0	0	0	0	0	0	0	8,69
ECH4	ECH4-1	VALHUON	3,09	0	0,6	0,06	0	0	0	0	0	2,48*
	ECH4-2	HUCLIER, VALHUON	26,27	0	0	0	0	0	0	0	0	26,27
ECH5	ECH5-1	VALHUON	0,02	0	0	0	0	0	0	0	0,02	0
	ECH5-2	HUCLIER, VALHUON	14,28	0	0	0	0	0	0	0	0	14,28
ECH6	ECH6	VALHUON	2,38	0	0,09	0	0	0	0	0	0	2,29
ECH8	ECH8	VALHUON	0,87	0	0,11	0	0	0	0	0	0	0,76
ECH10	ECH10	SAINS-LES-PERNES	0,82	0	0	0	0	0	0	0	0	0,82
ECH11	ECH11	SAINS-LES-PERNES	3,78	0	0	0	0	0	0	0	0	3,78
ECH12	ECH12	FIEFS	2,22	0	0	0	0	0	0	0	0	2,22
ECH13	ECH13	TROISVAUX	8,36	0	0	0	0	0	0	0	0	8,36
ECH14	ECH14	HUCLIER	4,12	0	0,87	0	0	0	0	0	0	3,25
ECH15	ECH15	HUCLIER	6,65	0	0	0,05	0	0	0	0	0	6,6
ECH16	ECH16	HUCLIER	2,38	0	0	0	0	0	0	0	0	2,38
ECH101	ECH101	VALHUON	14,11	0	0	0	0	0	0	0	0	14,11
ECH102	ECH102-1	BOURS	3,36	0	0	0	0	0	0	0	0	3,36
	ECH102-2	BOURS	13,18	0	0	0	0	0	0	0	0	13,18
ECH103	ECH103	VALHUON	0,82	0	0	0	0	0	0	0	0	0,82
Total EARL DU CLOCHER			118,34	0	1,67	0,11	0	0	0	0	0,02	116,59

*Certaines exclusions se recoupent ce qui explique que la surface totale exclue est différente de la somme des exclusions.

Convention d'épandage de digestat

Dans le cadre d'une valorisation agricole par épandage de digestat en provenance d'une ICPE, il est convenu :

ENTRE

Nom du fournisseur des effluents	SAS MéthaTernois
Adresse du fournisseur des effluents	45 Route nationale
	62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

Désigné dans ce qui suit par "le producteur".

ET

Nom de l'exploitant receveur des effluents	EARL TERRASOLA
Adresse	Ferme de l'Abbaye de Neuville
	62 130 BRIAS

Désigné dans ce qui suit par "l'agriculteur bénéficiaire".

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire au maximum **1 407 tonnes** de digestat brut sous forme liquide par an.

Cette mise à disposition s'effectuera en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier d'épandage) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportées.

Le producteur doit pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit. Il s'engage donc :

- à informer l'agriculteur bénéficiaire des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectoral relatif à l'installation classée) ;
- à fournir au preneur toute donnée permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent ;
- à tenir le cahier d'épandage ;
- à trouver une surface agricole d'épandage correspondante (ou à mettre en place toute autre forme de traitement des effluents), dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devra alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur bénéficiaire atteste que son exploitation comporte :

SAU totale	SAU mise à disposition	SPE digestat mise à disposition (Cf. détail en annexe)
50,08 ha	50,08 ha	49,87 ha

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de digestat mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces épandables des parcelles répertoriées en **annexe** de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.
L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

Ainsi, l'agriculteur bénéficiaire s'engage :

- à n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles déclarées aptes à l'épandage ;
- à prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent¹ dans le raisonnement de sa fertilisation ;
- à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncées ;
- à fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture implantée, quantité épandue.

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté).

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation ne produit pas de déjections issues d'un élevage.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation classée du producteur.

Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées Agricoles).

Article 5 - Résiliation

Avant son terme normal (trois ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la Préfecture dans un délai de trois mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées Agricoles) les solutions envisageables pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées Agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

¹ Donnée par l'analyse de l'effluent ou, à défaut, par la référence CORPEN pour un produit de même type

Fait en quatre exemplaires

A VALHUON

Le 28 juin 2019

Signatures
Précédées de la mention "lu et approuvé"

Le producteur d'effluent,

lu et approuvé

SAS METHA-TERNOIS
45, route Nationale
62130 St MICHEL-SUR-TERNOISE
RCS : 794 931 220

L'agriculteur bénéficiaire,

lu et approuvé


Annexe : Parcellaire mis à disposition pour l'épandage du digestat produit par la SAS MéthaTernois à VALHUON (62)- Références des parcelles et synthèse de l'aptitude à l'épandage

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epandable (ha)
ET2	ET2	OSTREVILLE	9,51	0	0,21	0	0	0	0	0	0	9,3
ET3	ET3	OSTREVILLE	1,58	0	0	0	0	0	0	0	0	1,58
ET4	ET4	OSTREVILLE	8,34	0	0	0	0	0	0	0	0	8,34
ET5	ET5	OSTREVILLE	5,35	0	0	0	0	0	0	0	0	5,35
ET6	ET6	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	2,89	0	0	0	0	0	0	0	0	2,89
ET7	ET7	DIEVAL	10,82	0	0	0	0	0	0	0	0	10,82
ET15	ET15	LA THIEULOYE	11,59	0	0	0	0	0	0	0	0	11,59
Total EARL TERRASOLA			50,08	0	0,21	0	0	0	0	0	0	49,87

*Certaines exclusions se recoupent ce qui explique que la surface totale exclue est différente de la somme des exclusions.

Convention d'épandage de digestat

Dans le cadre d'une valorisation agricole par épandage de digestat en provenance d'une ICPE, il est convenu :

ENTRE

Nom du fournisseur des effluents	SAS MéthaTernois
Adresse du fournisseur des effluents	45 Route nationale
	62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

Désigné dans ce qui suit par "le producteur".

ET

Nom de l'exploitant receveur des effluents	GAEC DE GROSSART
Adresse	3, Impasse du Bois, HAMEAU DE GROSSART
	62 130 BRIAS

Désigné dans ce qui suit par "l'agriculteur bénéficiaire".

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire au maximum **3 376 tonnes** de digestat brut sous forme liquide par an.

Cette mise à disposition s'effectuera en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier d'épandage) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportées.

Le producteur doit pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit. Il s'engage donc :

- à informer l'agriculteur bénéficiaire des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectoral relatif à l'installation classée) ;
- à fournir au preneur toute donnée permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent ;
- à tenir le cahier d'épandage ;
- à trouver une surface agricole d'épandage correspondante (ou à mettre en place toute autre forme de traitement des effluents), dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devra alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur bénéficiaire atteste que son exploitation comporte :

SAU totale	SAU mise à disposition	SPE digestat mise à disposition (Cf. détail en annexe)
149,81 ha	149,81 ha	142,37 ha

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de digestat mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces épandables des parcelles répertoriées en **annexe** de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.
L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

Ainsi, l'agriculteur bénéficiaire s'engage :

- à n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles déclarées aptes à l'épandage ;
- à prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent¹ dans le raisonnement de sa fertilisation ;
- à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncées ;
- à fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture implantée, quantité épandue.

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté).

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation produit des déjections issues de son élevage bovin.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation classée du producteur.

Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées Agricoles).

Article 5 - Résiliation

Avant son terme normal (trois ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la Préfecture dans un délai de trois mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées Agricoles) les solutions envisageables pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées Agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

¹ Donnée par l'analyse de l'effluent ou, à défaut, par la référence CORPEN pour un produit de même type

Fait en quatre exemplaires

A VALHUON

Le 28 juin 2019

Signatures
Précédées de la mention "lu et approuvé"

Le producteur d'effluent,

lu et approuvé

SAS METHA-TERNOIS
45, route Nationale
62130 St MICHEL-SUR-TERNOISE
RCS : 794 931 220

L'agriculteur bénéficiaire,

lu et approuvé


Annexe : Parcellaire mis à disposition pour l'épandage du digestat produit par la SAS MéthaTernois à VALHUON (62)- Références des parcelles et synthèse de l'aptitude à l'épandage

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epandable (ha)
GG1	GG1	BRIAS	0,75	0	0	0	0	0	0	0	0	0,75
GG2	GG2	BRIAS	9,85	0	0	0	0	0	0	0	0	9,85
GG3	GG3	BRIAS	18,21	0	0	0	0	0	0	0	0	18,21
GG4	GG4	VALHUON	2,18	0	0	0	0	0	0	0	0	2,18
GG5	GG5	TROISVAUX	2,33	0	0	0	0	0	0	0	0	2,33
GG7	GG7-1	BRIAS	0,05	0	0	0	0	0	0	0	0,05	0
	GG7-2	BRIAS	11,71	0	0	0	0	0	0	0	0	11,71
GG8	GG8	BRIAS	5,86	0	0,34	0	0	0	0	0	0	5,52
GG9	GG9	BRIAS	2,06	0	0,26	0,01	0	0	0	1,6	0	0,23*
GG11	GG11	BRIAS	0,68	0	0	0	0	0	0	0,68	0	0
GG13	GG13	BRIAS	1,65	0	0	0	0	0	0	0	0	1,65
GG14	GG14-1	BRIAS	5,67	0	0,42	0	0	0	0	0	0	5,25
	GG14-2	BRIAS	2,6	0	0	0	0	0	0	0	0	2,6
GG95	GG95-1	BRIAS, TROISVAUX	10,14	0	0,55	0	0	0	0	0	0	9,59
	GG95-2	BRIAS	14,78	0	0	0	0	0	0	0	0	14,78
	GG95-3	TROISVAUX	2,97	0	0	0	0	0	0	0	0	2,97
GG97	GG97	BRIAS	4,03	0	0	0	0	0	0	0	0	4,03
GG98	GG98	BRIAS	5,22	0	0,59	0	0	0	0	0	0	4,63
GG99	GG99	BRIAS	1,43	0	0,88	0	0	0	0	0	0	0,55
GG101	GG101	CROIX-EN-TERNOIS	1,74	0	0,62	0	0	0	0	0	0	1,12
GG102	GG102	HERNICOURT, TROISVAUX	3,71	0	0,29	0	0	0	0	0	0	3,42
GG103	GG103	TROISVAUX	3,76	0	0	0	0	0	0	0	0	3,76
GG104	GG104	TROISVAUX	0,72	0	0,09	0	0	0	0	0	0	0,63
GG105	GG105-1	TROISVAUX	7,91	0	1,03	0	0	0	0	0	0	6,88
	GG105-2	TROISVAUX	4,33	0	0	0	0	0	0	0	0	4,33
GG106	GG106	TROISVAUX	5,16	0	0	0	0	0	0	0	0	5,16
GG107	GG107-1	TROISVAUX	0,04	0	0	0	0	0	0	0	0,04	0
	GG107-2	TROISVAUX	9,34	0	0	0	0	0	0	0	0	9,34
GG108	GG108	TROISVAUX	1,71	0	0	0	0	0	0	0	0	1,71
GG110	GG110	TROISVAUX	3,15	0	0	0	0	0	0	0	0	3,15
GG112	GG112	BERMICOURT	6,07	0	0	0,03	0	0	0	0	0	6,04
Total GAEC DE GROSSART			149,81	0	5,07	0,04	0	0	0	2,28	0,09	142,37

*Certaines exclusions se recoupent ce qui explique que la surface totale exclue est différente de la somme des exclusions.

Convention d'épandage de digestat

Dans le cadre d'une valorisation agricole par épandage de digestat en provenance d'une ICPE, il est convenu :

ENTRE

Nom du fournisseur des effluents	SAS MéthaTernois
Adresse du fournisseur des effluents	45 Route nationale
	62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

Désigné dans ce qui suit par "le producteur".

ET

Nom de l'exploitant receveur des effluents	GAEC DU VILLAGE
Adresse	15, rue de Pernes
	62 550 VALHUON

Désigné dans ce qui suit par "l'agriculteur bénéficiaire".

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire au maximum **8 441 tonnes** de digestat brut sous forme liquide par an.

Cette mise à disposition s'effectuera en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier d'épandage) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportées.

Le producteur doit pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit. Il s'engage donc :

- à informer l'agriculteur bénéficiaire des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectoral relatif à l'installation classée) ;
- à fournir au preneur toute donnée permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent ;
- à tenir le cahier d'épandage ;
- à trouver une surface agricole d'épandage correspondante (ou à mettre en place toute autre forme de traitement des effluents), dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devra alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur bénéficiaire atteste que son exploitation comporte :

SAU totale	SAU mise à disposition	SPE digestat mise à disposition (Cf. détail en annexe)
315,56 ha	315,56 ha	307,05 ha

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de digestat mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces épandables des parcelles répertoriées en **annexe** de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.
L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

Ainsi, l'agriculteur bénéficiaire s'engage :

- à n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles déclarées aptes à l'épandage ;
- à prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent¹ dans le raisonnement de sa fertilisation ;
- à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncées ;
- à fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture implantée, quantité épandue.

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté).

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation produit des déjections issues de son élevage bovin.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation classée du producteur.

Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées Agricoles).

Article 5 - Résiliation

Avant son terme normal (trois ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la Préfecture dans un délai de trois mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées Agricoles) les solutions envisageables pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées Agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

¹ Donnée par l'analyse de l'effluent ou, à défaut, par la référence CORPEN pour un produit de même type

Fait en quatre exemplaires

A VALHUON

Le 28 juin 2019

Signatures
Précédées de la mention "lu et approuvé"

Le producteur d'effluent,

L'agriculteur bénéficiaire,

lu et approuvé

SAS METHA-TERNOIS
45, route Nationale
62130 St MICHEL-SUR-TERNOISE
RCS : 794 931 220

lu et approuvé


Annexe : Parcellaire mis à disposition pour l'épandage du digestat produit par la SAS MéthaTernois à VALHUON (62)- Références des parcelles et synthèse de l'aptitude à l'épandage

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epandable (ha)
GV1	GV1-1	VALHUON	4,44	0	1,61	0,03	0	0	0	0	0	2,83*
	GV1-2	VALHUON	14,19	0	0,36	0	0	0	0	0	0	13,83
GV2	GV2	VALHUON	11,49	0	0	0	0	0	0	0	0	11,49
GV3	GV3	VALHUON	16,41	0	0	0	0	0	0	0	0	16,41
GV5	GV5	BOURS	3,46	0	0	0	0	0	0	0	0	3,46
GV6	GV6	TANGRY	3,32	0	0	0	0	0	0	0	0	3,32
GV8	GV8	MONCHY-BRETON	15,98	0	0	0	0	0	0	0	0	15,98
GV9	GV9-1	MONCHY-BRETON	3,33	0	1,16	0,35	0	0	0	0	0	2,15*
	GV9-2	MONCHY-BRETON	23,64	0	0,25	0	0	0	0	0	0	23,39
GV10	GV10	HUCLIER	2,67	0	0	0	0	0	0	0	0	2,67
GV12	GV12	MONCHY-BRETON	0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0,7
GV13	GV13	OSTREVILLE	1,49	0	0,31	0	0	0	0	0	0	1,18
GV14	GV14-1	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	0,64	0	0	0	0	0	0	0	0	0,64
	GV14-2	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	5,63	0	0	0	0	0	0	0	0	5,63
GV15	GV15	TROISVAUX	8,76	0	0	0	0	0	0	0	0	8,76
GV16	GV16	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	0,47	0	0,17	0	0	0	0	0	0	0,3
GV17	GV17	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	4,47	0	0	0	0	0	0	0	0	4,47
GV18	GV18	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	0,47	0	0,03	0	0	0	0	0	0	0,44
GV19	GV19	TROISVAUX	0,44	0	0,29	0	0	0	0	0	0	0,15
GV20	GV20	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	7,24	0	0	0	0	0	0	0	0	7,24
GV22	GV22	HUCLIER	11,49	0	0	0	0	0	0	0	0	11,49
GV23	GV23	HUCLIER	6,09	0	0	0	0	0	0	0	0	6,09
GV24	GV24-1	HUCLIER	3,08	0	0,6	0	0	0	0	0	0	2,48
	GV24-2	HUCLIER	9,67	0	0	0	0	0	0	0	0	9,67
GV25	GV25	BAJUS	2,07	0	0	0	0	0	0	0	0	2,07
GV26	GV26	MONCHY-BRETON	12,76	0	0,08	0	0	0	0	0	0	12,68
GV27	GV27	MONCHY-BRETON	1,78	0	0,19	0	0	0	0	0	0	1,59
GV28	GV28	MONCHY-BRETON	1,22	0	0	0	0	0	0	0	0	1,22
GV30	GV30	MONCHY-BRETON	0,39	0	0,3	0	0	0	0	0	0	0,09
GV31	GV31	MONCHY-BRETON	0,33	0	0,32	0,04	0	0	0	0	0	0,01*
GV32	GV32	VALHUON	1,45	0	0	0	0	0	0	0	0	1,45
GV33	GV33	LA THIEULOYE	1,23	0	0	0	0	0	0	0	0	1,23

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epanable (ha)
GV34	GV34-1	BOURS	0,54	0	0	0	0	0	0	0	0	0,54
	GV34-2	BOURS	4,79	0	0	0	0	0	0	0	0	4,79
GV35	GV35	BOURS	3,2	0	0	0	0	0	0	0	0	3,2
GV36	GV36	VALHUON	10,54	0	0	0	0	0	0	0	0	10,54
GV37	GV37-1	VALHUON	0,49	0	0,47	0	0	0	0	0	0	0,02
	GV37-2	VALHUON	7,6	0	0,14	0	0	0	0	0	0	7,46
GV39	GV39-1	VALHUON	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0
	GV39-2	VALHUON	2,19	0	0	0	0	0	0	0	0	2,19
GV40	GV40	VALHUON	7,86	0	0	0	0	0	0	0	0	7,86
GV41	GV41	VALHUON	1,88	0	0,37	0	0	0	0	0	0	1,51
GV42	GV42	BOURS	1,78	0	0	0	0	0	0	0	0	1,78
GV43	GV43	VALHUON	0,19	0	0,18	0	0	0	0	0	0	0,01
GV44	GV44	MAGNICOURT-EN-COMTE	1,43	0	0	0	0	0	0	0	0	1,43
GV48	GV48	HUCLIER	3,47	0	0	0	0	0	0	0	0	3,47
GV49	GV49	HUCLIER	15,76	0	0	0	0	0	0	0	0	15,76
GV51	GV51	VALHUON	4,08	0	0	0	0	0	0	0	0	4,08
GV52	GV52	HUCLIER	5,25	0	0	0	0	0	0	0	0	5,25
GV53	GV53	CONTEVILLE-EN-TERNOIS, HUCLIER	11,95	0	0	0	0	0	0	0	0	11,95
GV55	GV55	TROISVAUX	4,87	0	0	0	0	0	0	0	0	4,87
GV56	GV56	SAINS-LES-PERNES	2,31	0	0	0	0	0	0	0	0	2,31
GV58	GV58	VALHUON	0,9	0	0,44	0	0	0	0	0	0	0,46
GV59	GV59	PRESSY	1,97	0	0	0	0	0	0	0	0	1,97
GV107	GV107	HUCLIER	7,1	0	0	0	0	0	0	0	0	7,1
GV121	GV121	TROISVAUX	3,46	0	0	0	0	0	0	0	0	3,46
GV150	GV150	HUCLIER	2,94	0	0	0	0	0	0	0	0	2,94
GV161	GV161	HESTRUS	5,53	0	0,79	0	0	0	0	0	0	4,74
GV162	GV162	HESTRUS, TANGRY	6,81	0	0	0	0	0	0	0	0	6,81
GV163	GV163	HESTRUS	4,29	0	0	0	0	0	0	0	0	4,29
GV164	GV164	HESTRUS	0,93	0	0,33	0	0	0	0	0	0	0,6
GV166	GV166	HESTRUS	10,55	0	0	0	0	0	0	0	0	10,55
Total GAEC DU VILLAGE			315,56	0	8,39	0,42	0	0	0	0	0,1	307,05

*Certaines exclusions se recoupent ce qui explique que la surface totale exclue est différente de la somme des exclusions.

Convention d'épandage de digestat

Dans le cadre d'une valorisation agricole par épandage de digestat en provenance d'une ICPE, il est convenu :

ENTRE

Nom du fournisseur des effluents	SAS MéthaTernois
Adresse du fournisseur des effluents	45 Route nationale
	62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

Désigné dans ce qui suit par "le producteur".

ET

Nom de l'exploitant receveur des effluents	GAEC LESAFFRE
Adresse	8, rue Catholique
	62 134 FIEFS

Désigné dans ce qui suit par "l'agriculteur bénéficiaire".

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire au maximum **3 376 tonnes** de digestat brut sous forme liquide par an.

Cette mise à disposition s'effectuera en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier d'épandage) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportées.

Le producteur doit pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit. Il s'engage donc :

- à informer l'agriculteur bénéficiaire des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectoral relatif à l'installation classée) ;
- à fournir au preneur toute donnée permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent ;
- à tenir le cahier d'épandage ;
- à trouver une surface agricole d'épandage correspondante (ou à mettre en place toute autre forme de traitement des effluents), dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devra alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur bénéficiaire atteste que son exploitation comporte :

SAU totale	SAU mise à disposition	SPE digestat mise à disposition (Cf. détail en annexe)
182,13 ha	182,13 ha	173,28 ha

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de digestat mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces épandables des parcelles répertoriées en **annexe** de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.
L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

Ainsi, l'agriculteur bénéficiaire s'engage :

- à n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles déclarées aptes à l'épandage ;
- à prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent¹ dans le raisonnement de sa fertilisation ;
- à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncées ;
- à fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture implantée, quantité épandue.

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté).

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation produit des déjections issues de son élevage bovin.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation classée du producteur.

Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées Agricoles).

Article 5 - Résiliation

Avant son terme normal (trois ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la Préfecture dans un délai de trois mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées Agricoles) les solutions envisageables pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées Agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

¹ Donnée par l'analyse de l'effluent ou, à défaut, par la référence CORPEN pour un produit de même type

Fait en quatre exemplaires

A VALHUON

Le 28 juin 2019

Signatures
Précédées de la mention "lu et approuvé"

Le producteur d'effluent,

lu et approuvé

SAS METHA-TERNOIS
45, route Nationale
62130 St MICHEL-SUR-TERNOISE
RCS : 794 931 220

L'agriculteur bénéficiaire,

lu et approuvé

SAS METHA-TERNOIS
45, route Nationale
62130 St MICHEL-SUR-TERNOISE
RCS : 794 931 220
03.21.04.61.70

Annexe : Parcellaire mis à disposition pour l'épandage du digestat produit par la SAS MéthaTernois à VALHUON (62)- Références des parcelles et synthèse de l'aptitude à l'épandage

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epandable (ha)
GL1	GL1	FIEFS	1,21	0	0	0	0	0	0	0	0	1,21
GL2	GL2	FIEFS	12,15	0	0	0	0	0	0	0	0	12,15
GL3	GL3	FIEFS	1,65	0	0	0	0	0	0	0	0	1,65
GL4	GL4	FIEFS	2,73	0	0	0	0	0	0	0	0	2,73
GL5	GL5	FIEFS	3,87	0	0,24	0	0	0	0	0	0	3,63
GL6	GL6	FIEFS	2,1	0	0,05	0	0	0	0	0	0	2,05
GL7	GL7	FIEFS	1,33	0	0,58	0	0	0	0	0	0	0,75
GL8	GL8	FIEFS	0,48	0	0,11	0	0	0	0	0	0	0,37
GL10	GL10	FIEFS	9,85	0	0	0	0	0	0	0	0	9,85
GL11	GL11	FIEFS	7,68	0	0	0	0	0	0	0	0	7,68
GL12	GL12	FIEFS	0,31	0	0	0	0	0	0	0	0	0,31
GL13	GL13	FIEFS	3,95	0	0	0	0	0	0	0	0	3,95
GL14	GL14	FIEFS	9,74	0	0,44	0	0	0,36	0	0	0	8,94
GL16	GL16	HEUCHIN	2,51	0	0	0	0	0	0	0	0	2,51
GL17	GL17	HEUCHIN	2,62	0	0	0	0	0	0	0	0	2,62
GL18	GL18	HEUCHIN	3,11	0	0	0	0	0	0	0	0	3,11
GL19	GL19	HEUCHIN	1,41	0	0	0	0	0	0	0	0	1,41
GL20	GL20	HEUCHIN	3,64	0	0	0	0	0	0	0	0	3,64
GL21	GL21	HEUCHIN	2,27	0	0	0	0	0	0	0	0	2,27
GL22	GL22	FIEFS	3,06	0	0	0	0	0	0	0	0	3,06
GL23	GL23	HEUCHIN	0,91	0	0	0	0,27	0,91	0,91	0	0	0*
GL24	GL24	FIEFS	1,34	0	0,63	0	0	0	0	0	0	0,71
GL25	GL25	FIEFS	16,93	0	0,64	0	0	0	0	0	0	16,29
GL26	GL26	FIEFS	2,29	0	0,32	0	0	0	0	0	0	1,97
GL27	GL27	FIEFS	2,05	0	1,23	0	0	0	0	0	0	0,82

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epandable (ha)
GL28	GL28	FIEFS	1,88	0	0,18	0	0	0	0	0	0	1,7
GL29	GL29	FIEFS	10,27	0	0	0	0	0	0	0	0	10,27
GL30	GL30	FIEFS	4,9	0	0	0	0	0,91	0	0	0	3,99
GL31	GL31	FIEFS	1,52	0	0	0	0	0,07	0	0	0	1,45
GL33	GL33	SACHIN	3,37	0	0	0	0	0	0	0	0	3,37
GL34	GL34	FIEFS	5,67	0	0	0	0	0,17	0	0	0	5,5
GL43	GL43	MATRINGHEM	7,91	0	0	0	0	0	0	0	0	7,91
GL44	GL44	VINCLY	1,4	0	0	0	0	0	0	0	0	1,4
GL45	GL45	MATRINGHEM	0,79	0	0	0	0	0	0	0	0	0,79
GL46	GL46	MATRINGHEM	1,78	0	0	0	0	0	0	0	0	1,78
GL47	GL47	HEZECQUES	0,64	0	0	0	0	0	0	0	0	0,64
GL48	GL48	FIEFS, SAINS-LES-PERNES	13,16	0	0	0	0	0	0	0	0	13,16
GL49	GL49	FIEFS	0,59	0	0	0	0	0	0	0	0	0,59
GL50	GL50	FIEFS	1	0	0,53	0	0	0	0	0	0	0,47
GL52	GL52	FIEFS	3,65	0	1,42	0	0	0	0	0	0	2,23
GL54	GL54-1	FIEFS	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0,4
	GL54-2	FIEFS	3,36	0	0	0	0	0	0	0	0	3,36
GL55	GL55	NEDONCHEL	1,98	0	0	0	0,06	0	0	0	0	1,92
GL56	GL56	FIEFS	9,59	0	0	0	0	0	0	0	0	9,59
GL57	GL57	FEBVIN-PALFART	5,97	0	0	0	0	0	0	0	0	5,97
GL58	GL58	FIEFS	2,37	0	0	0	0	0	0	0	0	2,37
GL59	GL59	FIEFS	0,74	0	0	0	0	0	0	0	0	0,74
Total GAEC LESAFFRE			182,13	0	6,37	0	0,33	2,42	0,91	0	0	173,28

*Certaines exclusions se recoupent ce qui explique que la surface totale exclue est différente de la somme des exclusions.

Convention d'épandage de digestat

Dans le cadre d'une valorisation agricole par épandage de digestat en provenance d'une ICPE, il est convenu :

ENTRE

Nom du fournisseur des effluents	SAS MéthaTernois
Adresse du fournisseur des effluents	45 Route nationale
	62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

Désigné dans ce qui suit par "le producteur".

ET

Nom de l'exploitant receveur des effluents	SCEA CHAMILLARD
Adresse	45 Route nationale
	62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

Désigné dans ce qui suit par "l'agriculteur bénéficiaire".

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire au maximum **5 065 tonnes** de digestat brut sous forme liquide par an.

Cette mise à disposition s'effectuera en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier d'épandage) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportées.

Le producteur doit pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit. Il s'engage donc :

- à informer l'agriculteur bénéficiaire des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectoral relatif à l'installation classée) ;
- à fournir au preneur toute donnée permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent ;
- à tenir le cahier d'épandage ;
- à trouver une surface agricole d'épandage correspondante (ou à mettre en place toute autre forme de traitement des effluents), dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devra alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur bénéficiaire atteste que son exploitation comporte :

SAU totale	SAU mise à disposition	SPE digestat mise à disposition (Cf. détail en annexe)
209,95 ha	209,95 ha	197,54 ha

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de digestat mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces épandables des parcelles répertoriées en **annexe** de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.
L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

Ainsi, l'agriculteur bénéficiaire s'engage :

- à n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles déclarées aptes à l'épandage ;
- à prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent¹ dans le raisonnement de sa fertilisation ;
- à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncées ;
- à fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture implantée, quantité épandue.

L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé – effluent exporté).

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation ne produit pas de déjections issues d'un élevage.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation classée du producteur.

Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées Agricoles).

Article 5 - Résiliation

Avant son terme normal (trois ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la Préfecture dans un délai de trois mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées Agricoles) les solutions envisageables pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées Agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

¹ Donnée par l'analyse de l'effluent ou, à défaut, par la référence CORPEN pour un produit de même type

Fait en quatre exemplaires

A VALHUON

Le 28 juin 2019

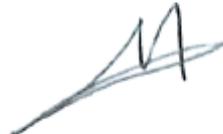
Signatures
Précédées de la mention "lu et approuvé"

Le producteur d'effluent,

lu et approuvé

SAS METHA-TERNOIS
45, route Nationale
62130 St MICHEL-SUR-TERNOISE
RCS : 794 931 220

L'agriculteur bénéficiaire,


lu et approuvé
SS Chamillard

Annexe : Parcellaire mis à disposition pour l'épandage du digestat produit par la SAS MéthaTernois à VALHUON (62)- Références des parcelles et synthèse de l'aptitude à l'épandage

llot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epandable (ha)
SC1	SC1	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE, SAINT-POL-SUR-TERNOISE	3,95	0	0,79	0	0	1,05	0	0	0	2,71*
SC2	SC2-1	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	0,65	0	0,46	0	0	0,5	0	0	0	0,09*
	SC2-2	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	1,7	0	0,84	0,49	0	0,51	0	0,43	0	0,23*
	SC2-3	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	5,81	0	1,43	0	0	0,92	0	0,84	0	3,48*
SC4	SC4-1	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	1,64	0	0,39	0	0	0	0	0	0	1,25
	SC4-2	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	0,24	0	0,16	0	0	0	0	0	0,24	0*
SC5	SC5	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	1,66	0	0	0	0	0	0	0	0	1,66
SC6	SC6	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	8,76	0	0	0	0	0	0	0	0	8,76
SC7	SC7	ROELLECOURT, SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	25,3	0	0,75	0	0	0,72	0	0	0	24,02*
SC8	SC8-1	ROELLECOURT	0,14	0	0	0	0	0	0	0	0,14	0
	SC8-2	ROELLECOURT, SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	16,86	0	0	0	0	0	0	0	0	16,86
SC9	SC9	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	5,99	0	0	0	0	0	0	0	0	5,99
SC12	SC12	FREVENT	10,09	0	0	0	0	0	0	0	0	10,09
SC13	SC13	LIGNY-SAINT-FLOCHEL	5,59	0	0	0	0	0	0	0	0	5,59
SC14	SC14	LIGNY-SAINT-FLOCHEL	2,98	0	0	0	0	0	0	0	0	2,98
SC15	SC15	LIGNY-SAINT-FLOCHEL	0,68	0	0	0	0	0	0	0	0	0,68
SC16	SC16	LIGNY-SAINT-FLOCHEL	0,7	0	0,42	0	0	0	0	0	0	0,28
SC17	SC17	LIGNY-SAINT-FLOCHEL	8,96	0	0,19	0	0	0	0	0	0	8,77
SC18	SC18	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	5,33	0	0,23	0	0	0	0	0	0	5,1
SC19	SC19	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	1,4	0	0	0	0	0	0	0	0	1,4
SC20	SC20	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	2,6	0	0,05	0	0	0	0	0	0	2,55
SC21	SC21	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE, SAINT-POL-SUR-TERNOISE	10,66	0	0	0	0	0	0	0	0	10,66
SC22	SC22	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	5,09	0	0	0	0	0	0	0	0	5,09
SC23	SC23	MAIZIERES	12,56	0	0	0	0	0	0	0	0	12,56
SC24	SC24	MAIZIERES	1,34	0	0	0	0	0	0	0	0	1,34
SC25	SC25	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	1,2	0	0	0	0	0	0	0	0	1,2
SC26	SC26	OSTREVILLE	5,13	0	0	0	0	0	0	0	0	5,13
SC27	SC27-1	MAISNIL	1,46	0	0,81	0	0	0	0	0	0	0,65

Ilot	Parcelle	Commune	Surface totale (ha)	Exclusion liée à l'aptitude à l'épandage	Habitation (50 m)	Point de prélèvement d'eau (50 m)	Cours d'eau (35 m)	Pentes 7%	Pentes 10 %	Périmètre rapproché	Choix de l'exploitant	SPE Digestat Surface Potentiellement Epandable (ha)
	SC27-2	MAISNIL	0,54	0	0	0	0	0	0	0	0	0,54
SC28	SC28	MAISNIL	10,17	0	0	0	0	0	0	0	0	10,17
SC29	SC29	MAISNIL	4,07	0	0	0	0	0	0	0	0	4,07
SC30	SC30	ROELLEECOURT	10,77	0	0	0	0	0	0	0	0	10,77
SC31	SC31	ROELLEECOURT	3,35	0	0	0	0	0	0	0	0	3,35
SC32	SC32	ROELLEECOURT	1,19	0	0,04	0	0	0	0	0	0	1,15
SC33	SC33	ROELLEECOURT	6,81	0	0,11	0	0	0	0	0	0	6,7
SC34	SC34	ROELLEECOURT	4,02	0	0,43	0,31	0	0	0	0	0	2,98*
SC35	SC35	ROELLEECOURT	5,1	0	0	0	0	0	0	0	0	5,1
SC37	SC37	ROELLEECOURT	0,76	0	0	0	0	0,08	0	0	0	0,68
SC38	SC38	ROELLEECOURT	1,79	0	0	0	0	1,79	0	0	0	0
SC40	SC40	MAISNIL	12,91	0	0	0	0	0	0	0	0	12,91
Total GAEC LESAFFRE			209,95	0	7,1	0,8	0	5,57	0	1,27	0,38	197,54

*Certaines exclusions se recoupent ce qui explique que la surface totale exclue est différente de la somme des exclusions.

Annexe 15-3 : Synthèse Aptisole

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
ECH10	ECH10	S28	100 %	0,82	0,82	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH101	ECH101	S26	100 %	14,11	14,11	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH102	ECH102-1	S26	100 %	3,36	3,36	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH102	ECH102-2	S26	100 %	13,18	13,18	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH103	ECH103	S23	100 %	0,823	0,82	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,8)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH11	ECH11	S28	100 %	3,78	3,78	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
ECH12	ECH12	S34	100 %	2,22	2,22	limon argileux	Peu battant (Ib= 1)	Moyenne	0,31	< 2 mois	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
ECH13	ECH13	S23	100 %	8,36	8,36	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,8)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH14	ECH14	S23	100 %	4,12	4,12	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,8)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH15	ECH15	S23	100 %	6,65	6,65	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,8)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH16	ECH16	S23	100 %	2,38	2,38	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,8)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH2	ECH2	S26	100 %	2,94	2,94	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
ECH3	ECH3	S24	100 %	8,69	8,69	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH4	ECH4-1	S24	100 %	3,09	3,09	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH4	ECH4-2	S24	100 %	26,27	26,27	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH5	ECH5-2	S24	100 %	14,28	14,28	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH6	ECH6	S16	100 %	2,38	2,38	limon	Très battant (Ib= 2,3)	Absence	0,27	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECH8	ECH8	S24	100 %	0,87	0,87	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
ECL10	ECL10	S26	100 %	9,03	9,03	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECL2	ECL2-6	S26	100 %	6,4	6,40	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECL2	ECL2-7	S26	100 %	34,71	34,71	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECL3	ECL3	S26	100 %	78,42	78,42	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECL6	ECL6	S15	100 %	6,97	6,97	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,43	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECL7	ECL7	S15	100 %	17,2	17,20	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,43	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
ECL8	ECL8	S15	100 %	8,86	8,86	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,43	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ECL9	ECL9	S14	100 %	2,49	2,49		Peu battant (Ib= -0,2)	Absence	0,29	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ET15	ET15	S26	100 %	11,59	11,59	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ET2	ET2	S26	100 %	9,51	9,51	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ET3	ET3	S26	100 %	1,58	1,58	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ET4	ET4	S26	100 %	8,34	8,34	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
ET5	ET5	S'5	100 %	5,35	5,35	limon	Très battant (Ib= 2)	Assez forte	0,25	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ET6	ET6	S'5	100 %	2,89	2,89	limon	Très battant (Ib= 2)	Assez forte	0,25	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
ET7	ET7	S14	100 %	10,82	10,82		Peu battant (Ib= -0,2)	Absence	0,29	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG1	GG1	S26	100 %	0,75	0,75	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG101	GG101	S38	100 %	1,74	1,74	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,29	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG102	GG102	S'12	100 %	3,71	3,71	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Assez forte	0,44	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GG103	GG103	S22	100 %	3,76	3,76	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,09	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG104	GG104-1	S18	100 %	0,72	0,72	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,6)	Absence	0,25	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG105	GG105-1	S20	100 %	7,91	7,91	sable limoneux	Peu battant (Ib= 0,6)	Assez forte	0,00	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG105	GG105-2	S20	100 %	4,33	4,33	sable limoneux	Peu battant (Ib= 0,6)	Assez forte	0,00	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG106	GG106	S'14	100 %	5,16	5,16	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG107	GG107-2	S'12	100 %	9,34	9,34	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Assez forte	0,44	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GG108	GG108	S'12	100 %	1,71	1,71	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Assez forte	0,44	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG11	GG11	S'13	100 %	0,68	0,68	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,34	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG110	GG110	S'14	100 %	3,15	3,15	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG112	GG112	S37	100 %	6,07	6,07		Peu battant (Ib= -0,2)	Absence	0,28	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG14	GG14-1	S18	100 %	5,67	5,67	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,6)	Absence	0,25	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG14	GG14-2	S18	100 %	2,6	2,60	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,6)	Absence	0,25	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GG2	GG2	S'13	100 %	9,85	9,85	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,34	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG3	GG3	S26	100 %	18,21	18,21	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG4	GG4	S26	100 %	2,18	2,18	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG5	GG5	S20	100 %	2,33	2,33	sable limoneux	Peu battant (Ib= 0,6)	Assez forte	0,00	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG7	GG7-2	S'13	100 %	11,71	11,71	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,34	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG8	GG8	S26	100 %	5,86	5,86	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GG9	GG9	S'13	100 %	2,06	2,06	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,34	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG95	GG95-1	S18	100 %	10,14	10,14	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,6)	Absence	0,25	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG95	GG95-2	S18	100 %	14,78	14,78	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,6)	Absence	0,25	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG95	GG95-3	S18	100 %	2,97	2,97	limon argilo-sableux	Peu battant (Ib= 0,6)	Absence	0,25	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG97	GG97	S'12	100 %	4,03	4,03	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Assez forte	0,44	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GG98	GG98	S'13	100 %	5,22	5,22	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,34	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GG99	GG99	S26	100 %	1,43	1,43	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL1	GL1	S31	100 %	1,21	1,21	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL10	GL10	S'16	100 %	9,85	9,85	limon argileux	Peu battant (Ib= 1)	Absence	0,00	< 2 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL11	GL11	S'16	100 %	7,68	7,68	limon argileux	Peu battant (Ib= 1)	Absence	0,00	< 2 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL12	GL12	S33	100 %	0,31	0,31	limon argileux	Peu battant (Ib= 1,5)	Absence	0,30	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL13	GL13	S31	100 %	3,95	3,95	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GL14	GL14	S31	100 %	9,74	9,74	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL16	GL16	S36	100 %	2,51	2,51	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Moyenne	0,47	< 2 mois	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL17	GL17	S36	100 %	2,62	2,62	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Moyenne	0,47	< 2 mois	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL18	GL18	S36	100 %	3,11	3,11	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Moyenne	0,47	< 2 mois	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL19	GL19	S36	100 %	1,41	1,41	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Moyenne	0,47	< 2 mois	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL2	GL2	S34	100 %	12,15	12,15	limon argileux	Peu battant (Ib= 1)	Moyenne	0,31	< 2 mois	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle						
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage	
GL20	GL20	S36	100 %	3,64	3,64	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Moyenne	0,47	< 2 mois	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
GL21	GL21	S36	100 %	2,27	2,27	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Moyenne	0,47	< 2 mois	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
GL22	GL22	S34	100 %	3,06	3,06	limon argileux	Peu battant (Ib= 1)	Moyenne	0,31	< 2 mois	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
GL23	GL23	S36	100 %	0,91	0,91	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Moyenne	0,47	< 2 mois	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
GL24	GL24	S32	100 %	1,34	1,34	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
GL25	GL25	S32	100 %	16,93	16,93	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GL26	GL26	S32	100 %	2,29	2,29	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL27	GL27	S32	100 %	2,05	2,05	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL29	GL29	S30	100 %	10,27	10,27	limon	Peu battant (Ib= 1,3)	Absence	0,09	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL3	GL3	S31	100 %	1,65	1,65	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL30	GL30	S30	100 %	4,9	4,90	limon	Peu battant (Ib= 1,3)	Absence	0,09	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL31	GL31	S30	100 %	1,52	1,52	limon	Peu battant (Ib= 1,3)	Absence	0,09	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GL33	GL33	S29	100 %	3,37	3,37	limon	Très battant (Ib= 2,2)	Absence	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL34	GL34	S29	100 %	5,67	5,67	limon	Très battant (Ib= 2,2)	Absence	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL4	GL4	S31	100 %	2,73	2,73	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL43	GL43	S31	100 %	7,91	7,91	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL44	GL44	S32	100 %	1,4	1,40	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL45	GL45	S32	100 %	0,79	0,79	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GL46	GL46	S32	100 %	1,78	1,78	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL47	GL47	S32	100 %	0,64	0,64	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL48	GL48	S29	100 %	13,16	13,16	limon	Très battant (Ib= 2,2)	Absence	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL49	GL49	S31	100 %	0,59	0,59	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GL50	GL50	S32	100 %	1	1,00	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL52	GL52	S32	100 %	3,65	3,65	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GL54	GL54-1	S33	100 %	0,4	0,40	limon argileux	Peu battant (Ib= 1,5)	Absence	0,30	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL54	GL54-2	S33	100 %	3,36	3,36	limon argileux	Peu battant (Ib= 1,5)	Absence	0,30	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL55	GL55	S33	100 %	1,98	1,98	limon argileux	Peu battant (Ib= 1,5)	Absence	0,30	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL56	GL56	S33	100 %	9,59	9,59	limon argileux	Peu battant (Ib= 1,5)	Absence	0,30	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL42	GL57	S34	100 %	5,97	5,97	limon argileux	Peu battant (Ib= 1)	Moyenne	0,31	< 2 mois	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL35	GL58	S32	100 %	2,37	2,37	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GL59	GL59	S33	100 %	0,74	0,74	limon argileux	Peu battant (Ib= 1,5)	Absence	0,30	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL6	GL6	S33	100 %	2,1	2,10	limon argileux	Peu battant (Ib= 1,5)	Absence	0,30	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL7	GL7	S32	100 %	1,33	1,33	limon	Assez battant (Ib= 1,7)	Absence	0,34	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GL8	GL8	S31	100 %	0,48	0,48	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV10	GV10	S24	100 %	2,67	2,67	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV107	GV107	S31	100 %	7,1	7,10	argile limono-sableuse	Peu battant (Ib= 0,3)	Assez forte	0,08	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV1	GV1-1	S15	100 %	4,44	4,44	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,43	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV12	GV12	S26	100 %	0,7	0,70	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV1	GV1-2	S15	100 %	12,17	12,17	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,43	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV21	GV121	S'14	100 %	3,46	3,46	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV13	GV13	S26	100 %	1,49	1,49	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV14	GV14-1	S11	100 %	5,63	5,63	limon	Peu battant (Ib= 1,5)	Moyenne	0,38	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV15	GV15	S11	100 %	8,76	8,76	limon	Peu battant (Ib= 1,5)	Moyenne	0,38	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV50	GV150	S24	100 %	2,94	2,94	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV16	GV16	S11	100 %	0,47	0,47	limon	Peu battant (Ib= 1,5)	Moyenne	0,38	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV161	GV161	S'3	100 %	5,53	5,53	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,09	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV162	GV162	S4	100 %	6,81	6,81	limon	Peu battant (Ib= 1,3)	Moyenne	0,23	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV163	GV163	S9	100 %	4,29	4,29	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV164	GV164	S8	100 %	0,93	0,93	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Absence	0,20	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV166	GV166	S'1	100 %	10,55	10,55	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Moyenne	0,49	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV17	GV17	S11	100 %	4,47	4,47	limon	Peu battant (Ib= 1,5)	Moyenne	0,38	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV18	GV18	S11	100 %	0,47	0,47	limon	Peu battant (Ib= 1,5)	Moyenne	0,38	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV19	GV19	S29	100 %	0,44	0,44	limon	Très battant (Ib= 2,2)	Absence	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV2	GV2	S15	100 %	34	34,00	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,43	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV22	GV22	S'14	100 %	11,49	11,49	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV23	GV23	S'14	100 %	6,09	6,09	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV24	GV24-1	S24	100 %	3,08	3,08	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV24	GV24-2	S24	100 %	9,67	9,67	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV25	GV25	S14	100 %	2,07	2,07		Peu battant (Ib= -0,2)	Absence	0,29	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV26	GV26	S26	100 %	12,76	12,76	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV27	GV27	S26	100 %	1,78	1,78	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV28	GV28	S26	100 %	1,22	1,22	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV3	GV3	S15	100 %	16,41	16,41	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,43	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV30	GV30	S6	100 %	0,39	0,39	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV32	GV32	S26	100 %	1,45	1,45	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV33	GV33	S14	100 %	1,23	1,23		Peu battant (Ib= -0,2)	Absence	0,29	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV34	GV34-1	S26	100 %	0,54	0,54	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV34	GV34-2	S26	100 %	4,79	4,79	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV35	GV35	S26	100 %	3,2	3,20	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV36	GV36	S16	100 %	10,54	10,54	limon	Très battant (Ib= 2,3)	Absence	0,27	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV37	GV37-1	S11	100 %	0,49	0,49	limon	Peu battant (Ib= 1,5)	Moyenne	0,38	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV37	GV37-2	S16	100 %	7,6	7,60	limon	Très battant (Ib= 2,3)	Absence	0,27	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV39	GV39-2	S26	100 %	2,19	2,19	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV40	GV40	S26	100 %	7,86	7,86	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV41	GV41	S16	100 %	1,88	1,88	limon	Très battant (Ib= 2,3)	Absence	0,27	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV42	GV42	S26	100 %	1,78	1,78	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV43	GV43	S15	100 %	0,19	0,19	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,43	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV44	GV44	S13	100 %	1,43	1,43	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Absence	0,36	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV48	GV48	S'14	100 %	3,47	3,47	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV49	GV49	S24	100 %	15,76	15,76	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV5	GV5	S26	100 %	3,46	3,46	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV51	GV51	S24	100 %	4,08	4,08	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV52	GV52	S24	100 %	5,25	5,25	limon	Assez battant (Ib= 2)	Absence	0,52	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV53	GV53	S'14	100 %	11,95	11,95	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,22	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
GV55	GV55	S20	100 %	4,87	4,87	sable limoneux	Peu battant (Ib= 0,6)	Assez forte	0,00	Pas d'engorgement	1
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV6	GV6	S26	100 %	3,32	3,32	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV8	GV8	S13	100 %	15,98	15,98	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Absence	0,36	2 à 6 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
GV9	GV9-1	S26	100 %	3,33	3,33	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
GV9	GV9-2	S26	100 %	23,64	23,64	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC1	SC1	S10	100 %	3,95	3,95	limon sablo-argileux	Peu battant (Ib= 0,5)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
SC12	SC12	S2	100 %	10,09	10,09	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Absence	0,09	< 2 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
SC13	SC13	S4	100 %	5,59	5,59	limon	Peu battant (Ib= 1,3)	Moyenne	0,23	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC14	SC14	S3	100 %	2,98	2,98	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,38	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC15	SC15	S4	100 %	0,68	0,68	limon	Peu battant (Ib= 1,3)	Moyenne	0,23	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC16	SC16	S6	100 %	0,7	0,70	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC17	SC17	S4	100 %	8,96	8,96	limon	Peu battant (Ib= 1,3)	Moyenne	0,23	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
SC18	SC18	S9	100 %	5,33	5,33	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC19	SC19	S9	100 %	1,4	1,40	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC20	SC20	S8	100 %	2,6	2,60	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Absence	0,20	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC21	SC21	S9	100 %	10,66	10,66	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC2	SC2-1	S10	100 %	0,65	0,65	limon sablo-argileux	Peu battant (Ib= 0,5)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC22	SC22	S9	100 %	5,09	5,09	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
SC2	SC2-2	S10	100 %	1,7	1,70	limon sablo-argileux	Peu battant (Ib= 0,5)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC23	SC23	S2	100 %	12,56	12,56	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Absence	0,09	< 2 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
SC2	SC2-3	S9	100 %	5,81	5,81	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC24	SC24	S2	100 %	1,34	1,34	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Absence	0,09	< 2 mois	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
SC25	SC25	S10	100 %	1,2	1,20	limon sablo-argileux	Peu battant (Ib= 0,5)	Moyenne	0,00	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC26	SC26	S26	100 %	5,13	5,13	limon	Très battant (Ib= 2,1)	Absence	0,24	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle						
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage	
SC27	SC27-1	S1	100 %	1,46	1,46	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,20	< 2 mois	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
SC27	SC27-2	S1	100 %	0,54	0,54	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,20	< 2 mois	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
SC28	SC28	S1	100 %	10,17	10,17	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,20	< 2 mois	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
SC29	SC29	S1	100 %	4,07	4,07	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,20	< 2 mois	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol
SC30	SC30	S'1	100 %	10,77	10,77	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Moyenne	0,49	Pas d'engorgement	1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture
SC31	SC31	S6	100 %	3,35	3,35	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
SC32	SC32	S6	100 %	1,19	1,19	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC33-2	SC33	S'1	100 %	6,81	6,81	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Moyenne	0,49	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC34	SC34	S6	100 %	4,02	4,02	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC35	SC35	S'2	100 %	5,1	5,10	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Moyenne	0,58	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC37	SC37	S6	100 %	0,76	0,76	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC38	SC38	S6	100 %	1,79	1,79	limon	Assez battant (Ib= 1,9)	Absence	0,14	Pas d'engorgement	1
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
SC40	SC40	S'3	100 %	12,91	12,91	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,09	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC4	SC4-1	S1	100 %	1,64	1,64	limon	Très battant (Ib= 2)	Absence	0,20	< 2 mois	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol											
SC5	SC5	S'3	100 %	1,66	1,66	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,09	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC6	SC6	S'3	100 %	8,76	8,76	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,09	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC7	SC7	S9	100 %	25,3	25,30	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											
SC8	SC8	S9	100 %	16,861	16,86	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture											

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE
Synthèse des conseils de pratiques agronomiques par plan d'épandage

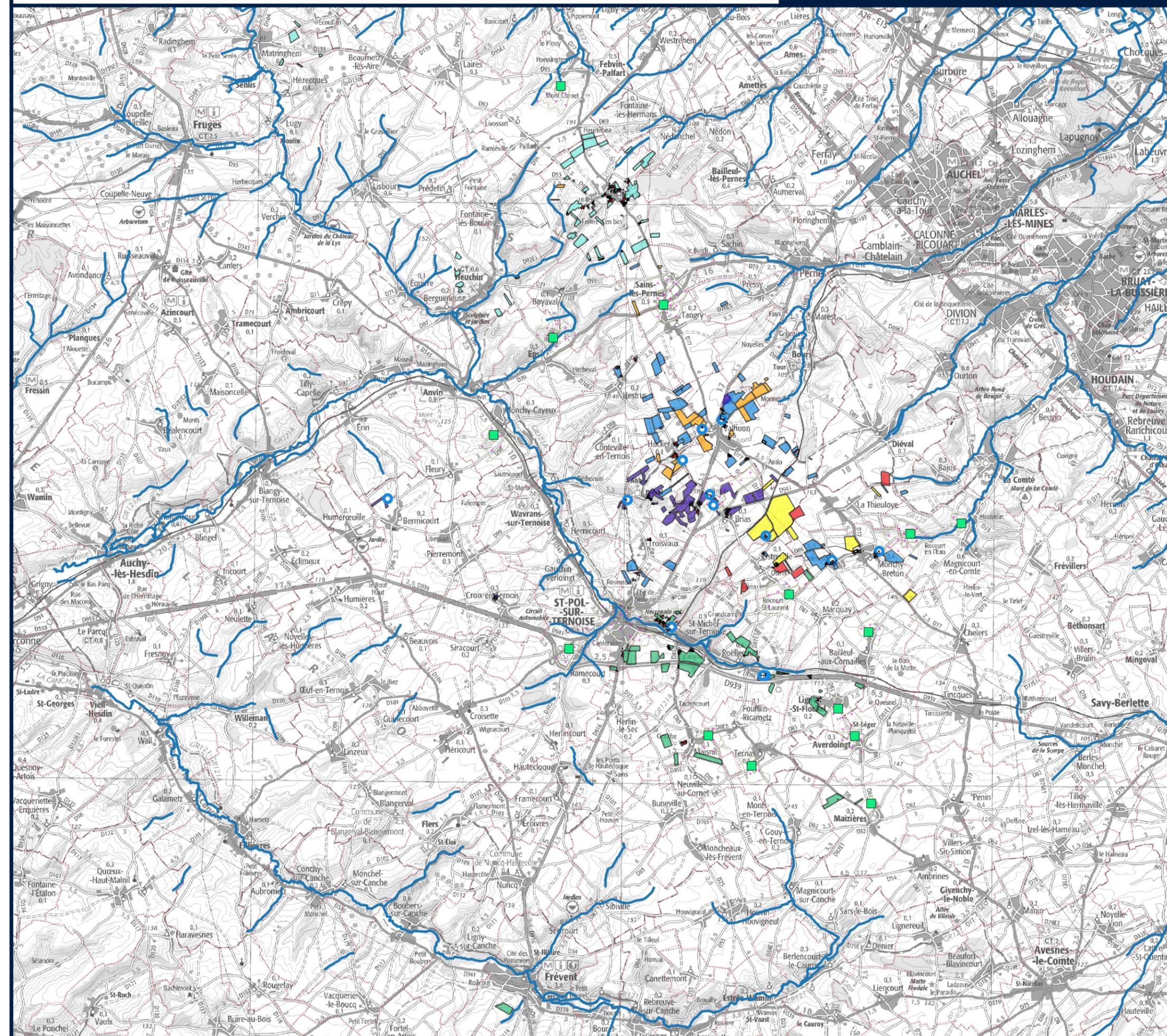
Plan d'épandage : METHATERNOIS

Digestat brut liquide Liquide
 sous type effluent Type II-b

N° ilot	Nom Parcelle	Sondage	Part de la parcelle représentée par ce sondage	Surfaces à la parcelle		Etude d'Aptitude Agronomique à l'Epandage à la Parcelle					
				Surface totale en ha	Surface du type de sol en ha	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Aptitude à l'épandage
SC9	SC9	S9	100 %	5,99	5,99	limon	Assez battant (Ib= 1,8)	Moyenne	0,14	Pas d'engorgement	1

Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture

Annexe 15-4 : Cartographie des exclusions



Légende

Parcellaire

- EARL CLAY CANNESON
- EARL DU CLOCHER
- EARL TERRASOLA
- GAEC DE GROSSART
- GAEC DU VILLAGE
- GAEC LESAFFRE
- SCEA CHAMILLARD

Élément

- Habitation ou local habituellement occupé par un tiers
- Captage
- Point de prélèvement d'eau
- Cours d'eau

Périmètre de protection de captage

- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Exclusion

- 50 m liés aux habitat et local tiers
- 50 m liés au point de prélèvement
- 35 m liés au cours d'eau
- Exclusion liée à une pente de 7%
- Exclusion liée à une pente de 10%
- Exclusion liée à l'exploitant

Limites administrative

- Commune

1:120 000

Scan régional ©
Réalisation : STUDEIS 2019

0 1 2 km

Légende

Parcellaire

- EARL CLAY CANNESON
- EARL DU CLOCHER
- EARL TERRASOLA
- GAEC DE GROSSART
- GAEC DU VILLAGE
- GAEC LESAFFRE
- SCEA CHAMILLARD

Élément

- Habitation ou local habituellement occupé par un tiers
- Captage
- Point de prélèvement d'eau
- Cours d'eau

Périmètre de protection de captage

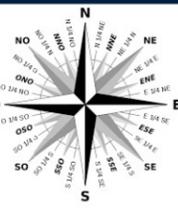
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Exclusion

- 50 m liés aux habitat et local tiers
- 50 m liés au point de prélèvement
- 35 m liés au cours d'eau
- Exclusion liée à une pente de 7%
- Exclusion liée à une pente de 10%
- Exclusion liée à l'exploitant

Limits administrative

- Commune



1:25 000
Scan 25 ©
Réalisation : STUDEIS 2019

0 250 500 m

